

Fédération canadienne des  
contribuables



## Mémoire prébudgétaire 2014

Présenté par la Fédération canadienne des contribuables au Comité des finances de  
la Chambre des communes

Le 29 septembre 2014

## **La Fédération canadienne des contribuables Qui sommes-nous**

La Fédération canadienne des contribuables (FCC) est un groupe de défense non partisan, sans but lucratif, constitué en vertu d'une loi fédérale. La FCC axe son action sur la baisse des impôts, la lutte au gaspillage et le devoir de reddition de comptes des pouvoirs publics. Elle a été fondée en 1990 lorsque l'Association of Saskatchewan Taxpayers et la Resolution One Association de l'Alberta ont décidé d'unir leurs forces pour créer un organisme national de défense des intérêts des contribuables. À ce jour, plus de 84 000 sympathisants d'un bout à l'autre du pays ont adhéré à la FCC.

La FCC compte un bureau central à Ottawa et des bureaux satellites en Colombie-Britannique, dans les Prairies (Saskatchewan et Manitoba), en Ontario et dans les provinces atlantiques. Ces bureaux régionaux effectuent de la recherche et défendent les droits des contribuables de leur province, tout en participant à la planification d'initiatives pancanadiennes.

La FCC donne des centaines d'entrevues aux médias, tient des conférences de presse, utilise des médias sociaux comme twitter, Facebook, YouTube et son propre blogue. En outre, elle publie régulièrement des communiqués, des commentaires et d'autres écrits défendant les droits de ses sympathisants. La publication phare de la FCC, le magazine *The Taxpayer*, paraît quatre fois par année. Des courriels intitulés *Action Update* et portant sur des sujets d'actualité sont régulièrement adressés aux sympathisants. Chaque semaine, la FCC transmet son commentaire *Let's Talk Taxes* à plus de 800 médias et personnalités du Canada.

Les représentants de la FCC donnent des conférences, font des présentations au gouvernement, font circuler des pétitions et organisent des campagnes et des événements destinés à mobiliser les citoyens dans l'objectif de faire changer les politiques gouvernementales.

Il est interdit aux représentants de même qu'aux membres du personnel et du conseil d'administration de la FCC de faire partie d'une formation politique. La FCC n'est affiliée à aucun organisme privé ni politique. Les dons à la FCC ne sont pas déductibles d'impôt.

Fédération canadienne des contribuables  
803 – 116, rue Albert  
Ottawa (Ontario) K1P 5G3  
Tél. : (613) 234-6554  
Site Web : [www.taxpayer.com](http://www.taxpayer.com)

## Table des matières

Résumé des recommandations .....	3
Déficits et dette .....	4
Allègement fiscal.....	4
Assurance emploi .....	5
Péréquation et transferts aux provinces .....	6
Dépenses dans l'infrastructure locale .....	7
Programmes régionaux d'aide sociale aux entreprises parasites .....	8
Traitements et avantages excessifs des employés du gouvernement fédéral .....	8

## Résumé des recommandations

- Réduction de la dette : après avoir fait passer la dette fédérale du Canada à plus de 600 milliards de dollars, le gouvernement Harper doit maintenant commencer à la réduire.
- Diminution d'impôt de portée générale pour les Canadiens : les impôts sont trop élevés et les réductions d'impôts à la pièce ne font que rendre plus complexe le régime fiscal.
- Réforme de l'assurance emploi en créant des comptes d'épargne d'assurance emploi (CEAE) : l'assurance emploi maintient les Canadiens hors de la population active alors que les employeurs sont aux prises avec des pénuries de travailleurs.
- Suppression des paiements de péréquation : la péréquation vise à assurer un accès égal aux services n'importe où au Canada, mais les provinces dites pauvres finissent par jouir de services plus généreux que les provinces riches.
- Les municipalités devraient assumer les frais de leurs ponts et transports collectifs : les utilisateurs de l'infrastructure devraient assurer le financement de celle-ci au moyen d'impôts locaux, de péages ou du transfert existant de la taxe sur l'essence.
- Suppression des distributeurs de faveurs que sont les organismes de développement régional : l'aide sociale aux entreprises parasites est inefficace, injuste et coûteuse. Les entreprises devraient réussir ou échouer par leurs propres moyens.
- Réduction du traitement et des avantages excessifs des employés du gouvernement fédéral : les employés du gouvernement font des demandes

scandaleuses. Le gouvernement doit négocier durement avec les syndicats pour que les contribuables en aient pour leur argent.

## Déficits et dette

La FCC a réalisé un sondage auprès de ses sympathisants à la mi-septembre – 5 500 d’entre eux y ont répondu. Cinquante-trois pour cent d’entre eux ont dit qu’un éventuel excédent devrait servir à réduire la dette, alors que 44 % favorisaient plutôt des baisses d’impôt. Seulement 2 % étaient favorables à une hausse des dépenses fédérales.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2013, le gouvernement a ajouté 147,6 milliards de dollars à la dette fédérale, portant celle-ci à plus de 600 milliards de dollars pour la première fois de l’histoire du pays. Cette dette colossale record sera transmise à nos enfants et à nos petits-enfants. Il est injuste de forcer les générations à venir à assumer les coûts de plans de dépenses mal ficelés, dont un bon nombre se sont révélés coûteux et inefficaces.

On s’attend à ce que le financement de la dette s’élève à 29 milliards de dollars cette année<sup>1</sup>. C’est plus que les budgets combinés des ministères de la Défense nationale, des Anciens Combattants, des Services frontaliers du Canada et de la Sécurité publique<sup>2</sup>.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2013, le service de la dette a coûté, à lui seul, 151,5 milliards de dollars.

Il est clair que nos sympathisants ne souscriront pas à tout plan de réduction de la dette fondé sur un ratio arbitraire dette/PIB. Ils veulent plutôt que le Canada se libère de la dette nationale.

<sup>1</sup> <http://www.budget.gc.ca/2014/docs/plan/ch4-2-fra.html>

<sup>2</sup> <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/me-bpd/20142015/me-bpd-fra.pdf>

## Allègement fiscal

Les impôts au Canada sont trop élevés même après les récentes diminutions d'impôt. Le régime fiscal est également trop complexe notamment à cause de la façon dont les impôts ont été réduits, c.-à-d. à l'aide de diminutions et crédits d'impôt à la pièce.

Le Canada devrait abaisser les impôts, simplifier et uniformiser le régime fiscal. La diminution des taux d'imposition, la suppression de la plupart des déductions et des crédits d'impôt et la réduction du nombre de tranches de revenu auraient pour effet de stimuler la croissance économique et de rendre le régime fiscal plus équitable. Les réformes rendraient le travail plus rémunérateur, réduiraient les coûts d'observation et réduiraient le fardeau fiscal des Canadiens.

Le code fiscal étant simplifié, la production des déclarations de revenus sera plus facile et la perception des impôts sera également plus facile pour le gouvernement. Comme il y aurait moins de crédits et de déductions d'impôt, les taux d'imposition globaux pourraient être abaissés, ce qui entraînerait des économies de temps et rendrait le régime plus juste. Moins d'argent irait dans le portefeuille des comptables. Le budget démesuré de 3,8 milliards de dollars de l'Agence du revenu du Canada pourrait être diminué.

Les taux d'imposition marginaux trop élevés tendent à décourager les contribuables à travailler davantage, le gouvernement prélevant un pourcentage encore plus élevé de leurs revenus s'ils travaillent plus. Comme il y aurait moins de taux d'imposition, les contribuables qui toucheraient un revenu plus élevé paieraient quand même plus d'impôt, mais ils ne seraient pas pénalisés s'ils travaillaient plus fort et gagnaient quelques dollars de plus pour leur famille.

## Assurance emploi

Les Canadiens devraient conserver les 2 193 \$ que le gouvernement prélève actuellement sur leur revenu et celui de leur employeur sous forme de cotisations d'AE. Tous les Canadiens paient le même taux d'AE, mais leur admissibilité aux prestations est largement tributaire du lieu où ils habitent (l'une des 58 « régions économiques »). Dans chacune des régions, un nombre d'heures travaillées différent est requis pour toucher les prestations, et le nombre de semaines durant lesquelles on peut toucher des prestations diffère aussi. L'administration de ce régime hypercomplexe a coûté 1,8 milliard de dollars aux contribuables en 2013<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Rapport de contrôle et d'évaluation de 2012-2013 d'AE

Dans certaines parties du pays, les Canadiens paient plus au régime qu'ils n'en reçoivent. Entre 1981 et 2009, l'Ontario et les provinces de l'Ouest ont versé 113 milliards de dollars de plus en cotisations que ce qu'ils ont touché en prestations. Les provinces atlantiques et le Québec ont reçu 38 milliards de dollars de plus en prestations que ce qu'ils ont versé en cotisations.

Plutôt que d'envoyer l'argent à Ottawa, pour y être traité et envoyé ailleurs, on devrait plutôt le verser dans un compte d'épargne d'assurance emploi personnel (CEAEP) renfermant des investissements admissibles comme REER.

Si les cotisants à l'AE, ou un membre de leur famille immédiate, perdaient leur emploi, ils pourraient retirer de l'argent de leur CEAEP pendant qu'ils chercheraient un nouvel emploi. Ce compte pourrait également être utilisé pour les congés de maternité, les congés de maladie prolongée et d'autres avantages sociaux faisant actuellement partie du régime d'AE.

Puisqu'ils utiliseraient leur propre argent se trouvant dans leur CEAEP, les gens seraient plus portés à trouver un emploi rapidement. Cela encouragerait aussi les membres de leur famille qu'ils choisiraient d'aider. Quant à ceux qui resteraient constamment au travail, leur argent fructifierait au fil des ans. Les Canadiens qui resteraient dans la population active pendant 40 ans, au niveau actuel des cotisations d'AE, pourraient économiser plus de 500 000 \$, en supposant que les rendements seraient semblables à ceux obtenus par le Régime de pensions du Canada.

Au moment où les cotisants prendraient leur retraite, l'argent accumulé dans le CEAEP pourrait être transféré dans un régime de revenu exonéré d'impôt. L'argent qui, autrement, aurait été traité puis envoyé ailleurs par le gouvernement servirait à aider au financement d'une retraite. Ainsi, le CEAEP résoudrait deux problèmes : l'insuffisance du revenu de retraite et le frein au travail que constitue l'AE.

## **Péréquation et transferts aux provinces**

On aurait dû mettre fin aux paiements de péréquation aux provinces il y a longtemps. En effet, ce programme récompense les provinces trop prodigues à coups de milliards de dollars. De 2006-2007 à 2012-2013, les paiements de péréquation ont augmenté de 43 %, 118 milliards de dollars ayant été versés durant cette période<sup>4</sup>.

Les paiements de péréquation visent à amener la « capacité fiscale » de la province bénéficiaire – la capacité de recueillir des revenus – au niveau de la moyenne de toutes les provinces. Les provinces se trouvant sous la moyenne reçoivent un

---

<sup>4</sup> 2013 Fiscal Reference Tables.

paiement leur permettant d'atteindre la moyenne nationale. Cependant, cela a pour effet que les provinces les plus peuplées et ayant le plus de revenus touchent des paiements de la péréquation. Depuis 2008-2009, l'Ontario et le Québec profitent régulièrement du régime. Et, depuis 2005-2006, toutes les provinces sauf l'Alberta ont touché des paiements de péréquation à un moment ou à un autre. En 2013-2014, Ottawa a versé 16,1 milliards de dollars en péréquation, dont 7,8 milliards de dollars au Québec, et 3,2 milliards de dollars, à l'Ontario<sup>5</sup>.

Le régime vise à assurer que les Canadiens aient accès aux services où qu'ils vivent au pays, mais il a mené à la situation où les provinces dites pauvres finissent par bénéficier de services publics supérieurs grâce à la péréquation. Songeons seulement à la secrétaire de Saskatoon qui gagne 35 000 \$ par année et dont les impôts fédéraux servent à financer les garderies à 7,30 \$ par jour pour les enfants de deux médecins à Montréal ou à un couple de Calgary dont le fils ou la fille va à l'université et dont les impôts servent à financer les droits de scolarité de 2 653 \$ des universités du Québec<sup>6</sup>.

Le régime de péréquation récompense les provinces dépensières et gaspilleuses à coups de milliards de dollars. Il devrait être remplacé par un régime d'aide au remboursement de la dette provinciale, où le gouvernement fédéral verserait un dollar pour chaque dollar consacré au remboursement de leur dette par les provinces pauvres. En diminuant les paiements d'intérêts sur leur dette, ces provinces récupéreront de l'argent qui autrement serait gaspillé. Elles pourraient se servir de cet argent pour réduire leurs impôts ou faire des dépenses prioritaires, ce qui constituerait une utilisation des deniers publics préférable aux paiements d'intérêts sur la dette.

## **Transferts aux provinces en matière de santé et de programmes sociaux**

Les coûts de la santé sont en hausse et représentent une plus grande proportion des budgets des gouvernements. En 2012, les dépenses en santé se sont élevées à 11,6 % de l'ensemble des dépenses nationales<sup>7</sup>. Les budgets provinciaux en matière de santé sont partiellement financés par le Transfert canadien en matière de santé (TCS).

En 2006-2007, les transferts se sont chiffrés à 20 milliards de dollars, et ils devraient atteindre 32 milliards de dollars en 2014-2015, une hausse de 60 % en moins de dix ans<sup>8</sup>. Malgré ces transferts massifs, les gouvernements provinciaux peinent à améliorer leurs régimes de santé. La solution ne consiste pas à imposer

<sup>5</sup> <http://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra.asp>

<sup>6</sup> *Le Quotidien*. « Droits de scolarité moyens pour les étudiants canadiens à plein temps du premier cycle, par province ». *Statistique Canada*. Web. 29 oct. 2013.

<sup>7</sup> « Ralentissement de la hausse des dépenses de santé au Canada ». Institut canadien d'information sur la santé. 18 nov. 2013.

<sup>8</sup> 2013 Fiscal Reference Tables.



des conditions aux transferts ni à les augmenter, mais bien à supprimer carrément le Transfert canadien en matière de santé. Le financement de la santé étant assuré à la fois par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les Canadiens ne peuvent déterminer correctement comment leurs impôts sont dépensés.

Le gouvernement fédéral verse aussi des fonds aux provinces pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Cet argent vise à aider au financement de l'éducation postsecondaire, des services sociaux et du développement de la petite enfance. En 2013-2014, 12,2 milliards de dollars de plus ont été versés aux provinces au titre de ce transfert.

Or, la santé et l'éducation relèvent de la compétence des provinces. Si les provinces finançaient leurs propres systèmes de santé et d'éducation, les contribuables seraient habilités à leur demander des comptes relativement à la façon dont elles dépensent leurs impôts. Avec les économies de 45 milliards de dollars qu'il réaliserait en supprimant ces transferts, le gouvernement fédéral pourrait réduire considérablement l'impôt sur le revenu fédéral et les gouvernements provinciaux pourraient profiter de cet espace fiscal pour hausser leurs impôts afin de financer leurs systèmes de santé et d'éducation.

Il est de loin préférable de transférer des points d'impôt que des impôts. On peut ainsi demander des comptes aux gouvernements pour la façon dont ils dépensent les deniers publics et le niveau de services qu'ils offrent.

## **Dépenses consacrées à l'infrastructure locale**

Dans le budget de 2013 ont été annoncés des plans de financement de la construction de routes, de ponts, de métros et de trains de banlieue; 53 milliards de dollars seront ainsi accordés aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour des programmes nouveaux ou en cours<sup>9</sup>. Cependant, on ne sait pas pourquoi le gouvernement fédéral devrait financer l'infrastructure locale.

Le gouvernement fédéral transfère actuellement aux municipalités une somme annuelle équivalant à cinq cents le litre d'essence vendu. Censé servir à financer les projets d'infrastructure locale, ce transfert s'est élevé à 2 milliards de dollars en 2012-2013.

En dépit de ce transfert, le gouvernement fédéral projette de construire, à Montréal, un nouveau pont qui remplacera le pont Champlain et a promis de financer un prolongement du métro de Toronto. Les deux villes prétendent ne pas avoir les moyens de construire elles-mêmes leurs infrastructures. Or, le budget annuel de Toronto s'élève à 9,6 milliards de dollars et celui de Montréal en 2014 s'est établi à

<sup>9</sup> <http://www.budget.gc.ca/2013/doc/themes/infrastructure-fra.html>

4,9 milliards de dollars. Elles ont donc les moyens de construire leurs propres infrastructures et les autres municipalités canadiennes le peuvent aussi.

Le gouvernement fédéral ne devrait pas construire des ponts à Montréal, des lignes de métro à Toronto ni toute autre infrastructure locale. Les municipalités devraient financer leur propre infrastructure. Les habitants de toutes les municipalités devraient financer l'infrastructure locale avec leurs impôts, des droits de péage ou le transfert de la taxe sur l'essence existant.

Il n'est pas juste pour les Albertains de payer un pont à Montréal ni pour les Néo-Écossais de payer une ligne de métro à Toronto. Le gouvernement fédéral devrait supprimer les transferts aux municipalités pour l'infrastructure et réduire ses impôts avec les économies réalisées.

### **Programmes régionaux d'aide sociale aux entreprises parasites**

Le gouvernement doit cesser de gaspiller l'argent des contribuables pour s'ingérer dans l'économie en choisissant les gagnants et les perdants et en accordant des subventions et des prêts sans intérêts à des entreprises qui, souvent, ne les remboursent jamais.

Depuis leur création, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), deux des principaux programmes d'aide sociale aux entreprises parasites, le Fonds d'innovation de l'Atlantique et le Programme de développement des entreprises, ont versé 356 millions de dollars en « contributions à remboursement conditionnel ». Selon un audit interne de 2012 de l'APECA, seulement 32 millions de dollars – soit 9 % – ont été remboursés. On ne s'étonne donc pas que le gouvernement fédéral ait si peu de succès lorsqu'il tente de choisir des gagnants et des perdants pour ses investissements dans les entreprises<sup>10</sup>.

Chaque région a son organisme de développement chargé de transférer aux entreprises favorites du gouvernement l'argent des contribuables, qui sont parfois leurs concurrents directs. Ces organismes envoient l'argent des contribuables aux entreprises du pays qui ont la chance d'être favorisées par le gouvernement.

La solution est simple : supprimer tous ces organismes. Cela ferait économiser plus de 1 milliard de dollars aux contribuables, argent qu'il vaut mieux laisser aux contribuables par des baisses d'impôt afin qu'ils puissent se livrer concurrence sur un pied d'égalité.

---

<sup>10</sup> Agence de promotion économique du Canada atlantique. « Vérification de la gestion des contributions à remboursement conditionnel. » Web. 18 oct. 2013.

## Traitements et avantages excessifs des employés du gouvernement fédéral

Le directeur parlementaire du budget a projeté que, durant l'exercice 2014-2015, l'employé fédéral moyen touchera une rémunération moyenne de 129 800 \$<sup>11</sup>.

Jouissant d'un traitement et d'avantages sociaux généreux, les employés du gouvernement fédéral devraient être contents, mais ils ne le sont pas. En effet, l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) a présenté une longue liste de demandes qui feraient qu'ils travailleraient encore moins que maintenant. L'AFPC représente 47 % des employés de l'Administration publique du gouvernement fédéral.

L'AFPC a demandé dix journées de congé payé pour pleurer le décès d'un « ami esprit autochtone ». Elle veut quatre jours fériés de plus et une autre semaine de vacances.

L'AFPC a également soulevé la possibilité de ramener la semaine de travail à 35 heures sans diminution salariale et du départ à la retraite après 25 ans de service sans pénalité.

Le gouvernement devrait rejeter ces demandes syndicales et négocier durement avec l'AFPC et les autres syndicats pour que les contribuables en aient pour leur argent.

---

<sup>11</sup> [http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Fed\\_Personnel\\_Expenses\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Fed_Personnel_Expenses_FR.pdf)